

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Voulen

Du Dix huit Janvier an mil huit cent cinquante, à deux heures du soir
ACTE DE DECES de Jacques Bernard David époux de Rosalie Permyle grand huit à deux heures du matin — profession
d'apothicaire

N° 9. Age de quarante huit ans né à la Garde

département d'ur

fils de feu Jean André David
et de feu Rose Bernard

Jacques Bernard

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mouton
 âgé de cinquante sept ans, profession d'ancien menuisier domicilié à la Garde
 qui a dit être assise de son défunt et par le sieur André Vini
 (Clerc) âgé de vingt ans, sans profession, d'habitant de la Garde
 domicilié à la Garde qui a dit être assise de son défunt

Et ont, les déclarants, signé à l'exception du second qui a dit ne savoir ni écrire ni signer
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Claude Paillard, maire de la Commune de la Garde
 remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'être assuré de leur

Mouton

Paillard

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Voulen

Du Vingt Cinq Janvier an mil huit cent cinquante, à huit heures du matin
ACTE DE DECES de Marie Amis Collégien veuve de Marie Amisle grand huit à deux heures du soir — profession
d'apothicaire

N° 10. Age de quatre vingt quatre ans à Voulen

département d'ur

fils de feu Joseph Marie Collégien
et de feu Marie Amis DavidCollégien
David Amis

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mouton
 âgé de cinquante sept ans, profession d'ancien menuisier domicilié à la Garde
 qui a dit être assise de son défunt et par le sieur Jean
 Joseph Mouton âgé de quarante huit ans, profession d'habitant de la Garde
 domicilié à la Garde qui a dit être assise de son défunt

Et ont, les déclarants, signé à l'exception du second qui a dit ne savoir ni écrire ni signer
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Claude Paillard, maire de la Commune de la Garde
 remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'être assuré de leur

Mouton

Paillard



MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Voulen

Du Dix huit Janvier an mil huit cent cinquante, à deux heures du soir
ACTE DE DECES de Jean André Paillard époux de Marie Amisle grand huit à quatre heures du soir — profession
de cultivateur et propriétaire

N° 11. Age de quarante neuf ans né à la Garde

département d'ur

fils de feu Jean André Paillard
et de feu Marie Amis David

Paillard

Jean André

Paillard

Clerc

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Louis Mouton
 âgé de cinquante sept ans, profession d'ancien menuisier domicilié à la Garde
 qui a dit être assise de son défunt et par le sieur Joseph Mouton
 âgé de quarante huit ans, profession d'habitant de la Garde
 domicilié à la Garde qui a dit être assise de son défunt

Et ont, les déclarants, signé à l'exception du second qui a dit ne savoir ni écrire ni signer
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Claude Paillard, maire de la Commune de la Garde
 remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'être assuré de leur

Mouton

Paillard

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Voulen

Du Dix huit Janvier an mil huit cent cinquante, à deux heures du soir
ACTE DE DECES de Marie Amis Collégien veuve de Marie Amisle grand huit à deux heures du soir — profession
d'apothicaire

N° 12. Age de quatre vingt quatre ans à Voulen

département d'ur

fils de feu Joseph Marie Collégien
et de feu Marie Amis David

Collégien

David Amis

Mouton

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mouton
 âgé de cinquante sept ans, profession d'ancien menuisier domicilié à la Garde
 qui a dit être assise de son défunt et par le sieur Joseph Mouton
 âgé de quarante huit ans, profession d'habitant de la Garde
 domicilié à la Garde qui a dit être assise de son défunt

Et ont, les déclarants, signé à l'exception du second qui a dit ne savoir ni écrire ni signer
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Claude Paillard, maire de la Commune de la Garde
 remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'être assuré de leur

Mouton

Paillard

Paillard